



(N° 78.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1846.

Budget des dépenses du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1847 ⁽¹⁾.

CHAPITRE XI.

Amendement présenté par M. ORBAN.

Je propose d'ajouter au chapitre relatif à l'agriculture, un nouvel article ainsi conçu :

Primes pour les étalons de gros trait, frais d'examen etc., en exécution de l'arrêté royal du 7 décembre 1840. fr. 30,000

La somme de 30,000 fr. serait déduite du chiffre consacré au haras et étalons de l'État.

ORBAN.

(1) Budget, n° 4.
Rapport n° 47.